

ARBITRE DE CLUB

Domaine de Compétence :

- ✓ Arbitrage des parties en simple et en double à tous les niveaux en championnat par équipes (sauf Pro A et B).

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle) ou licencié dans une fédération affinitaire.
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 qu'une fois par saison sportive.

Arbitre :

Il faut :

- ✓ participer à une session de formation et obtenir au moins 15 points sur 20 à l'UV1,
- ✓ passer une épreuve pratique l'UV2 dans les quinze mois.

Session de Formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

Contenu :

- ✓ Connaissance et analyse des règles du jeu en simple et en double.

Durée de la Formation :

- ✓ 4 heures ⌚ Samedi de 14h00 à 18h00

(autre possibilité en fonction des demandes des clubs)



Dates et Lieux :

- ✓ En fonction des demandes des clubs (6 candidats au minimum)

Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail aux clubs 4 semaines avant la date du stage.
- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par mail aux candidats ayant retourné la fiche de réservation.

Coût :

- ✓ Voir les circulaires des Comités organisateurs, en principe la formation est gratuite pour les licenciés FFTT de la Ligue Hauts-de-France.
10,00 € pour les autres Ligues ou non licencié FFTT.

Recyclage :

- ✓ Fréquence : Tous les 5 ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

